DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC OCCITANIE POUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT LYCÉE GERMAINE TILLION – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ANNÉE 2027

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

AFFICHAGE EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 10 NOV. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-276
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 octobre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, GIRY Christophe, DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, CADEL Fabien, DERKAOUI Kalvin, MEIRONE Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
RATABOUIL Michel donne pouvoir à GIRAL Hélène,
SÉMAT Gérard donne pouvoir à DE ALMEIDA Marie,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,
PERLES Bruno donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GIRY Christophe,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Secrétaire : BARBAUD Fabienne.

Envoyé en préfecture le 08/11/2026
Reçu en préfecture le 08/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 011-211100763-20261030-DB2026276-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Le théâtre Municipal Scènes des 3 Ponts propose chaque nouvelle saison une programmation professionnelle diversifiée afin de toucher le plus grand nombre de personnes. Elle est élaborée en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, départementaux et régionaux ainsi que le Lycée Germaine Tillion qui est aussi partenaire de l'ensemble des actions menés au fil des saisons.

Les enseignements optionnels artistiques sont partenariaux et doivent permettre aux élèves, au-delà des enseignements dispensés, de développer une pratique culturelle par la fréquentation des établissements culturels, par la rencontre des artistes et la découverte des œuvres. Ceci étant défini par la signature le 25 avril 1983 d'un premier protocole d'accord entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture et de la communication. L'Etat encourage le développement de l'éducation artistique et culturelle. Au nombre des actions préconisées au sein des établissements scolaires, figure la création d'enseignements optionnels de théâtre, de danse et de cinéma qui doivent désormais s'inscrire dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement (circulaire MEN N°2007-022 du 22-1-2007).

Ces enseignements permettent aux établissements scolaires de lier des relations de partenariat avec les structures artistiques et culturelles du territoire telles que le Théâtre Municipal Scènes des 3 Ponts.

Définis par le bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010, ils se composent d'une option facultative en classes de seconde et terminale, toutes séries (3 heures hebdomadaires, coefficient 1 ou 2 au baccalauréat) et d'un enseignement de spécialité en classes de première et terminale, série littéraire (5 heures hebdomadaires, coefficient 6 au bac).
Ils répondent à un cahier des charges national et académique (projet, programmes, autorisations d'ouverture, décisions de fermeture...).

En référence à la circulaire du 3 janvier 2005 et sur la base de la présente convention et de l'avenant annuel, la structure artistique Théâtre Municipal Scènes des 3 Ponts pourra adresser pour examen à la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie une demande subvention destinée exclusivement à la mise en œuvre du projet (rémunération et défraiement des intervenants - hors jury du baccalauréat).
Le lycée définira la part qu'il apportera à cette activité sur ces propres crédits, votés en conseil d'administration ainsi que les demandes d'aides complémentaires qu'il adressera à différents partenaires (collectivités territoriales, autres services de l'Etat...).

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux demandes de subvention auprès de **la DRAC Occitanie** afin de mettre en œuvre ce partenariat.

Le budget prévisionnel de l'action est estimé à **16 900 euros.**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHARGES	€	en %	RECETTES	€	en %
60 Achats	0,00 €	0,00%	70 Recettes propres	0,00 €	0,00%
61 . Services extérieurs	0,00 €	0,00%	74 . Subventions DRAC OCCITANIE-Enseignements de spécialité		
				12 900,00 €	76,33%
62 . Autres services extérieurs	0,00 €	0,00%	Financement options facultatives		
			Lycée Germaine Tillion	4 000,00 €	23,67%
63 . Impôts et taxes	0,00 €	0,00%			
64 . Charges de personnel	16 900,00 €	100,00%			
			Contributions volontaires		
		0		0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES	16 900,00 €	100,00%	TOTAL RECETTES	16 900,00 €	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

L'AUTORISE à procéder à la demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie afin de mettre en œuvre ce partenariat ;

PRECISE que les dépenses vont être inscrites au Budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
09 NOV. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
08 NOV. 2026
Par publication le :
10 NOV. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 30 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER